ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
O (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
● (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 31/08/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Techniques et méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes

CODE DE L'UF (3) 31 0001 U2 1 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°) 303

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n°1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n°2 de ...1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

● (1) Enseignement secondaire de : ● (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur ● (1) supérieur

O (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	O	Social	O
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ● (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n°3 de ...1.... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé de cours : Repris en annexe n°4 de ..3.... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1.... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1.... page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 9 L 0002 02 1 F1	Code du domaine de formation : (4) 903

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 320 périodes

1. Dénomination du cours (2)	Classement du cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Techniques de sports d'équipe et de dépassement	**CT**	**B**	**180**
Méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes	**CT**	**F**	**110**
2. Part d'autonomie		**P**	**30**
		Total des périodes	**320**

V

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

accord
J. Lioneel
8-II-2000

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

16.02.2000
A. COLLINET
ADM

Date : ..... Signature :

---

(1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- de concevoir, de mettre en place et d'évaluer des activités et des projets sportifs diversifiés visant l'émancipation et la participation sociales des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » ;
- d'initier les jeunes à la pratique de sports "aventure" et d'équipe dans les conditions de discipline sportive, d'hygiène et de sécurité acceptables par les Fédérations sportives ;
- de promouvoir au niveau des quartiers la pratique des sports "aventure" et d'équipe en tant qu'outils d'intervention sociale favorisant :
  - le développement citoyen et la prévention des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité »,
  - la valorisation et l'insertion sociales, la (re)socialisation et l'égalité des chances,
  - la communication et la coopération interculturelles entre les jeunes,
  - l'intégration des jeunes en situation d'exclusion.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation , l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable :

- de présenter et d'appliquer, dans une situation d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée, une grille d'observation intégrant les critères suivants :
  - la déontologie relative au métier d'animateur sportif interculturelle de prévention;
  - les aspects psychologiques et méthodologiques appliqués à l'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - les techniques d'animation sportive interculturelle de prévention pour les enfants et les adolescents ;
  - les éléments de dynamique de groupes, de prévention et d'interventions sociales ;
  - les principes de la communication et la médiation interculturelles ;
  - les techniques et les méthodologies sportives appliquées à l'animation avec des jeunes ;
  - la conception, la gestion et l'évaluation de projets d'animation sportive interculturelle de prévention ;
  - la législation sociale et les institutions sociales relatives à la prévention et l'aide à la jeunesse.
- de présenter une synthèse des activités d'animation sportive interculturelle de prévention observées en fournissant, pour chacune d'elles, les informations pertinentes sur les objectifs, les méthodes, les outils utilisés, le lieu d'animation et ses caractéristiques, l'institution, les animateurs, les jeunes, le déroulement de l'activité et les résultats obtenus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation :

- « Stage d'observation d'animateur sportif interculturel de prévention ».

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 25 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

4. Programme

4.1. Techniques de sports "aventure" et d'équipe

Au terme de l'unité de formation, et en fonction des sports "aventure" et d'équipe" sélectionnés pour la formation, l'étudiant(e) sera capable :

- d'acquérir une maîtrise physique et mentale nécessaires à la pratique des sports sélectionnés ;
- d'appliquer les règles et les conditions pratiques d'exercice des sports concernés admises par les Fédérations sportives ;
- de créer les conditions organisationnelles et relationnelles d'entraînement spécifiques aux sports concernés ;
- d'informer les jeunes sur les possibilités locales d'activités sportives ;
- de faire respecter les règles de jeu et de sécurité appropriées;
- de varier l'offre des activités sportives en vue de développer chez les jeunes l'endurance, la résistance, l'assouplissement, la dextérité, la coordination, la perception et la maîtrise de l'espace, l'équilibre et l'imagination, le fair-play, le sens tactique, l'anticipation;
- d'évaluer la qualité de ses interventions d'animation sportive interculturelle auprès des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ;
- de prendre en considération les composantes anatomiques et physiologiques spécifiques aux sports concernés ;
- d'assurer le rôle d'entraîneur et d'arbitre pour ensuite préparer les jeunes à assurer ces fonctions ;
- de mettre en place des jeux de compétition et de coopération ;
- d'utiliser les techniques de relaxation, de massage, d'étirement et de réchauffement adaptées aux sports concernés ;

- d'élaborer des séances d'entraînement individuelles et collectives adaptées suivant l'âge et le niveau de maîtrise des jeunes ;
- de décrire les systèmes de repères sensori-moteurs qui permettent de produire, de contrôler et de guider les gestes sportifs adaptés et de se constituer une représentation adéquate du schéma corporel ;
- de tenir compte du développement psychomoteur et des périodes critiques d'apprentissage où une acquisition sportive déterminée peut être réalisée ;
- de situer les limites physiques et psychiques relatives aux sports concernés ;
- d'intégrer la polyvalence dans l'occupation et la répartition des rôles ;
- d'utiliser les techniques de motivation pour amener des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à la pratique sportive;
- d'envisager différentes modalités d'aménagement de l'espace urbain en vue de favoriser le développement des pratiques sportives.

4.2. Méthodologies sportives appliquées à l'animation interculturelle de prévention avec des enfants et des adolescents

Au terme de l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable :

- de définir les objectifs, la méthodologie et les techniques d'une activité d'animation sportive interculturelle de prévention déterminée ;
- d'utiliser l'animation sportive comme outil de développement individuel et collectif, d'épanouissement personnel et communautaire;
- d'exploiter les activités sportives dans une perspective d'échange et de communication interculturelle et intergénérationnelle;
- de proposer aux des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » des projets sportifs favorisant la coopération et la solidarité, la découverte du milieu ;
- de contribuer à supprimer les discriminations, les clivages sociaux et culturels liés à la pratique sportive et permettre aux enfants et aux adolescents de vivre de nouvelles expériences sportives ;

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 4-

- de permettre, par le sport, aux jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » de réorganiser, de stabiliser et d'améliorer la confiance en soi, le respect et l'estime de soi et des autres ;
- de sensibiliser les jeunes à considérer la compétition comme un outil de dépassement et d'épanouissement personnel et collectif ;
- de guider les jeunes dans leurs apprentissages ;
- de faciliter, par la pratique sportive, l'intégration sociale des enfants et des adolescents en situation d'exclusion sociale et professionnelle ;
- de mobiliser et de motiver, à travers les sports, les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à poursuivre des projets citoyens ;
- de favoriser à la fois les initiatives individuelles et les jeux collectifs ;
- de promouvoir à travers la pratique des sports l'égalité des chances entre les filles et les garçons ;
- d'apprendre aux jeunes à contrôler leur tonus et à se décentrer, c'est-à-dire de pouvoir se mettre à la place de l'autre afin de comprendre ses intentions et anticiper les stratégies de jeu ;
- de favoriser chez les jeunes la polyvalence dans l'occupation et la répartition des rôles ;
- d'utiliser et de valoriser les potentialités de jeu déjà existantes chez les jeunes ;
- de permettre aux jeunes initiés de se perfectionner aux niveaux technique et tactique ;
- de permettre aux jeunes de structurer un espace pour en faire une aire de jeu ;
- d'amener les jeunes à être à l'écoute de leurs sensations kinesthésiques et proprioceptives et de respecter leur santé mentale et physique ;
- de préparer les jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité » à devenir autonomes dans une situation de découverte et d'orientation dans un milieu inhabituel.

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable dans une situation précise d'animation sportive interculturelle de prévention :

- de concevoir des activités comportant un ensemble diversifié et structuré de techniques et d'exercices sportifs adaptés aux caractéristiques des enfants et des adolescents et du lieu d'animation ;
- d'organiser les activités dans leur intégralité (organisation spatiale et temporelle, matérielle, communicationnelle) ;
- d'intégrer ces activités dans une perspective d'éducation interculturelle et de prévention;
- de dégager les valeurs, les objectifs, les méthodologies, les techniques et les outils spécifiques mis en œuvre ;
- de formaliser et de justifier ses choix d'activités suivant les principes axiologiques, méthodologiques et déontologiques de la formation et du métier ;
- d'évaluer la qualité de ses activités d'animation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de l'originalité, de la clarté et de la précision de conception, de réalisation et d'évaluation de l'animation,
- de la cohérence des justifications proposées,
- de l'attention apportée à la diversité et la variété des techniques et des outils utilisés,
- de l'adéquation des techniques et des outils utilisés aux caractéristiques des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

TECHNIQUES ET METHODOLOGIES SPORTIVES APPLIQUEES A L'ANIMATION AVEC DES JEUNES

Enseignement secondaire supérieur

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le secteur de l'animation sportive et/ou interculturelle de prévention,; et en particulier dans le domaine de l'animation en faveur des jeunes issus des quartiers culturellement hétérogènes et socialement en situation de « fragilité ».

Il aura en outre un titre de moniteur, d'initiateur ou de formateur sportif reconnu par les fédérations sportives.